

REGLEMENT DU JEU SPECIAL ECOLES DE SANTE

Tirage au sort régional permettant de faire gagner :

Aux élèves inscrits dans une école de santé d'une carte cadeau d'une valeur unitaire de 100€.

ARTICLE 1

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros, inscrite au RCS de Paris sous le n°493 455 042, dont le siège social est situé au 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13, organe central des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires organise, avec le concours des Banques Populaires Régionales participantes¹ en France Métropolitaine (Corse comprise) un jeu gratuit et sans obligation de souscription de contrat ou d'achat de produits ou services, intitulé «Jeu Spécial Ecoles de santé » se déroulant du 19 août 2019 (à 00h01 heure française) au 03 juillet 2020 (à minuit heure française).

Ci-après désignée « la Banque Populaire »

Le jeu s'effectuera par un tirage au sort, intitulé « Tirage au sort élèves », permettant de faire gagner des élèves inscrits dans les écoles de santé (IFSI, IFMK...) participantes.

Cette opération consiste en l'organisation d'animations au sein des écoles de santé visées aux présentes, par les Banques Populaires Régionales .

ARTICLE 2

Tirage au sort élèves : La participation à ce jeu est ouverte aux élèves inscrits dans une école de santé âgés de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres fonctionnaires et agents des services publics de la famille en ligne directe du personnel de la Banque Populaire et de l'ACEF, des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, ainsi que du personnel de l'Étude SCP Calippe & Associés , huissiers de Justice associés, Paris 8ème. La Banque Populaire Régionale se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent aux conditions ci-dessus. Une seule participation par élève est acceptée.

¹ La liste des Banques Populaires Régionales participantes figure en Annexe 1

ARTICLE 3

Le jeu est annoncé sur le matériel publicitaire présent éventuellement sur les sites d'école lors des opérations d'animation et éventuellement dans les agences de la Banque Populaire régionale.

Modalités de participation :

Tirage au sort élèves : Pour participer au tirage au sort permettant de gagner une carte cadeau d'une valeur de 100€, chaque élève devra compléter le formulaire en ligne mis à disposition par la Banque Populaire Régionale via le QR Code présenté sur les supports publicitaires et redirigeant vers l'adresse <https://www.sante.banquepopulaire.fr> . Un tirage au sort sera réalisé par la Banque Populaire pour chaque école participante à l'issue de la rencontre dans l'établissement afin de déterminer 1 gagnant.

ARTICLE 4

Tirage au sort élèves : Le jeu à destination des élèves inscrit dans une école de santé est doté, par école, de :

- 1 carte cadeau CADO Carte extra d'une valeur unitaire de 100€ TTC

Chaque gagnant se verra remettre une carte cadeau d'une valeur unitaire de 100€ TTC. (la liste des points de ventes des enseignes partenaires est disponible sous www.cadostore.com)

ARTICLE 5

Tirage au sort élèves : Chaque gagnant sera averti de son gain dans un délai maximum de 4 semaines après le tirage au sort par téléphone, par courrier ou par tout autre moyen. Le gagnant auquel le résultat aura été notifié, doit se manifester auprès de la Banque Populaire régionale (dont toutes les coordonnées lui auront été transmises) dans un délai de 60 jours pour confirmer son gain et devra justifier de son statut d'élèves en école de santé en fournissant un certificat de scolarité de l'année en cours ou toute autre pièce justificative. Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans ce délai de 60 jours, il sera considéré comme ayant définitivement renoncé à son gain, et la Banque Populaire procédera à un nouveau tirage au sort. Dans le cas où le nouveau gagnant désigné ne se manifesterait pas dans les délais requis, le prix restera acquis à la Banque Populaire Régionale.

ARTICLE 6

Les participants peuvent consulter le règlement complet sur la page du formulaire en ligne (<https://www.sante.banquepopulaire.fr>) ou sur demande auprès des conseillers Banque Populaire présents pendant l'animation.

ARTICLE 7

Tout bulletin gagnant rempli de façon incomplète ou avec de fausses informations sera considéré comme nul et ne pourra donner lieu à l'attribution de son lot au gagnant.

ARTICLE 8

La responsabilité de la Banque Populaire ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, de circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait, le JEU devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. La BANQUE POPULAIRE se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la période de participation au JEU et de reporter toute date annoncée.

La BANQUE POPULAIRE pourra annuler tout ou partie du JEU s'il apparaît que des fraudes ou tous emplois de moyen artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au JEU. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs (et à ceux ayant tenté une fraude) ainsi qu'aux personnes ayant utilisé un moyen artificieux (et à celles ayant tenté l'emploi d'un moyen artificieux).

La responsabilité de la BANQUE POPULAIRE ne saurait être engagée si par suite de fraudes (et/ou de leurs tentatives), d'emploi de moyens artificieux (et/ou de leurs tentatives), le déroulement du JEU ou la désignation du gagnant devait être annulé, reporté ou modifié, ou la durée du JEU écourtée.

la BANQUE POPULAIRE décline toute responsabilité en cas d'incident résultant des modalités de participation au JEU.

La participation au JEU implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La BANQUE POPULAIRE décline toute responsabilité en cas d'incident résultant de la connexion des participants, de la mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, à la ligne téléphonique ou à toute autre connexion technique, notamment lors de leurs inscriptions au JEU ou de la confirmation de l'acceptation de leurs lots. La BANQUE POPULAIRE ne pourra être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement ou de perte de données qui constituent un risque inhérent à Internet.

ARTICLE 10

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement est déposé à l'Etude Calippe & Associés - huissiers de Justice associés, 416 rue saint Honoré, Paris 8ème.

ARTICLE 11 :

Chaque Banque Populaire régionale (cf annexe) recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données à caractère personnel concernant les Participants, recueillies via le formulaire de participation au présent jeu, sont obligatoires pour le traitement de leur participation au jeu. À défaut, la participation des Participants ne pourrait pas être traitée.

Les données des Participants sont traitées sur la base de votre consentement pour les finalités suivantes : gestion du jeu, tirage au sort, remise des lots, être recontacté pour obtenir des informations sur les produits et services proposés par la Banque Populaire, prospection et animation commerciale.

Les données à caractère personnel collectées sont destinées à la seule Banque Populaire régionale listée en annexe, responsable du traitement et à des sous-traitants et/ou prestataires pour les besoins de gestion du jeu exclusivement.

Durée de conservation : la durée de conservation des données à caractère personnel est de trois années.

Exercice des droits :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès. Si le traitement est fondé sur votre consentement, vous disposez du droit de retirer votre consentement. Vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment aux adresses de chacun des délégués à la protection des données figurant en annexe.

Réclamation :

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

ARTICLE 12 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.

ANNEXE 1 Liste des Banques Populaires régionales participantes

- **Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes,**
- **Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique**
- **Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne,**
- **Banque Populaire Grand Ouest,**
- **Banque Populaire Bourgogne Franche Comté,**
- **Banque Populaire du Nord,**
- **Banque Populaire Occitane,**
- **Banque Populaire Méditerranée,**
- **Banque Populaire Rives de Paris,**
- **Banque Populaire du Sud,**
- **Banque Populaire Val de France.**
- **BRED Banque Populaire**

ANNEXE 2 : Coordonnées des délégués à la protection des données dans chaque Banque Populaire

<p>Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes</p>	<p>delegue-protection-donnees@bpaura.banquepopulaire.fr</p>	<p>Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes M. le Délégué à la Protection des Données 4 rue Eugène DERUELLE, 69003 LYON</p>
<p>Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique</p>	<p>ACA_DPO@bpaca.banquepopulaire.fr</p>	<p>Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique DPO 10 quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex</p>
<p>Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne</p>	<p>delegue-protection-donnees@bpalc.fr</p>	<p>Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne Délégué à la Protection des Données Direction des Risques Contrôles et Conformité 3, rue François de CUREL BP40124 57021 METZ CEDEX 1</p>
<p>Banque Populaire Grand Ouest</p>	<p>BPGORisquesOperationnelsSecuriteInformatique@bpgo.fr</p>	<p>Banque Populaire Grand Ouest A l'attention du DPO 1rue Françoise SAGAN 44919 NANTES CEDEX 9"</p>
<p>Banque Populaire Bourgogne Franche Comté</p>	<p>BPBFC-delegue-protection-donnees@bpbfc.banquepopulaire.fr</p>	<p>Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté A l'attention du DPO 1 place de la 1ère armée française 25087 BESANCON CEDEX 9</p>
<p>Banque Populaire du Nord</p>	<p>BNprotectiondonneespersonnelles@nord.banquepopulaire.fr</p>	<p>Banque Populaire du Nord, A l'attention du DPO, 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-baroeul</p>
<p>Banque Populaire Occitane</p>	<p>bpocontactdonneespersonnelles@occitane.banquepopulaire.fr</p>	<p>Banque Populaire Occitane Data Protection Officer 33-43 avenue Georges Pompidou 31135 Balma Cedex</p>
<p>Banque Populaire Méditerranée</p>	<p>DELEGUE-PROTECTION-DONNEES@bpmmed.fr</p>	<p>Banque Populaire Méditerranée : A l'attention du DPO 457 Promenade des Anglais BP 241 06292 NICE CEDEX 3</p>

Banque Populaire Rives de Paris	delegue-protection-donnees@rivesparis.banquepopulaire.fr	Banque Populaire Rives de Paris A l'attention du DPO 76/78, avenue de France - 75204 PARIS Cedex 13.
Banque Populaire du Sud	BPS_ProtectionDesDonnees@sud.banquepopulaire.fr	Banque Populaire du Sud Direction de la Conformité et des Risques 10 Place de la Salamandre, 30000 Nîmes"
Banque Populaire Val de France	bpvf_informatique_et_libertes@bpvf.banquepopulaire.fr	Banque Populaire Val de France Direction de la Conformité Délégué à la Protection des Données 9 avenue NEWTON 78183 St Quentin en Yvelines
BRED Banque Populaire	delegue-protection-donnees@bred.fr	BRED Banque Populaire DPO 9057A, 4 route de la pyramide, 75012 PARIS